

Action n° 8.1 : Élaborer des campagnes d'information et de sensibilisation

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

8- Sensibiliser et former les acteurs et le grand public

OBJECTIF DE LA SNEEE

Axe IV - Objectif 10

CONTEXTE

Priorité 1

Les EEE et leur gestion demeurent des problématiques complexes nécessitant une importante démarche de sensibilisation auprès de tous les publics afin de réduire les risques d'introduction et de propagation de ces espèces, grâce à une meilleure compréhension de leurs impacts et des enjeux qui leur sont liés. L'objectif est de faire évoluer les perceptions et les comportements et de faire émerger un sentiment de responsabilité partagée.

Des actions de sensibilisation existent déjà sur certains territoires, à l'attention de certains acteurs et pour certaines EEE. L'objectif de cette action est de définir une stratégie régionale et de mutualiser les outils de communication.

Ces campagnes doivent pouvoir s'appuyer sur les coordinations territoriales d'acteurs et leurs réseaux locaux en partenariat étroit avec des structures dédiées à l'éducation à l'environnement. Elles peuvent être menées à différentes échelles via des actions sur le territoire ou des campagnes de communication plus larges (internet, presse, exposition, etc.). Ces dernières revêtent d'autant plus d'importance qu'elles concernent une espèce émergente, puisqu'elles contribuent à réduire le risque de son introduction ou de son expansion, à prévenir les situations incontrôlables, et à limiter les impacts ainsi que les coûts que la situation pourrait engendrer.

Cette action participe à la déclinaison du plan national d'action pour prévenir l'introduction et la propagation des EEE 2022-2030.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Élaborer une stratégie de communication en associant le maximum de partenaires (chercheurs, gestionnaires, services de l'État, usagers, collectivités, professionnels agricoles, de la santé, du tourisme, du BTP, des filières horticoles, de l'aquariophilie, établissements de vente de NAC, centres de soins pour la faune sauvage, enseignants, etc.). Les sujets émergents ou à enjeux peuvent faire l'objet de campagnes spécifiques.
- Évaluer les besoins en outils de communication en fonction de l'existant.
- Élaborer des outils et/ou adapter les outils existants par publics cibles et par thématiques (activité pédagogique dédiée aux EEE à destination des scolaires, chantiers de gestion mobilisant des bénévoles, sorties nature, tenue de stands, conférences, soirées-débats, etc.).
- Identifier les intervenants potentiels, les relais dans les territoires, et les accompagner dans la mise en œuvre des actions de communication.
- Développer des actions locales et ciblées de communication, en fonction des publics identifiés, des enjeux ou de l'actualité.
- Diffuser largement les outils de communication, notamment via le portail régional de ressources EEE, à l'occasion d'événements, de formations et au sein du REEENA.

INDICATEURS

Mise en œuvre

- Stratégie de communication validée
- Documents de communication accessibles en ligne
- Liste des acteurs relais pour des actions de sensibilisation tenue à jour

Réalisation

- Synthèse des actions de communication réalisées
- Nombre d'outils de communication élaborés ou adaptés
- Outils de communication par publics cibles et par thématiques élaborés ou adaptés
- Nombre d'outils diffusés via le portail régional de ressources EEE
- Nombre d'articles de presse relatifs à des événements organisés

Résultats

- Nombre d'actions de communication/sensibilisation mises en œuvre par publics cibles

PILOTES DE L'ACTION

ARB Nouvelle-Aquitaine

PARTENAIRES POTENTIELS

REEENA, acteurs socio-professionnels, structures éducatives, experts scientifiques, structures de recherche, collectivités, services de l'État, OFB, etc.